



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
**COMMUNE DE THOREY EN PLAINE**

42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

## CRL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / JJ. VIGOT.

Absents excusés : M-J. JACQUIER (proc. P. BERTHIOT) / K. CHEDAL (proc. S. GODRIE) / E. RIONDET. (proc. G. BRACHOTTE).

Secrétaire : JJ. VIGOT.

Personne invitée : Mme Kheira BOUZIANE, Députée

La séance est ouverte à 18h30. M. JJ. VIGOT est nommé secrétaire de séance.

Le Maire rappelle l'ordre du jour et souhaite la bienvenue à Mme la Députée. Il présente la commune et rappelle les principaux projets et les principales difficultés en particulier la baisse des dotations de l'Etat et le désengagement de celui-ci en particulier vis-à-vis du droit du sol et l'impact financier de ce transfert à la collectivité.

#### **1) Projet Orvitis ;**

Un projet d'aménagement autour de la Mairie, route de Dijon à Thorey en Plaine en partenariat avec Orvitis est à l'étude. Le Maire présente le concept potentiel de logements locatifs sociaux intergénérationnels offrant un parcours résidentiel sur le territoire :

- la réalisation de logements permettant un mixte générationnel sur les parcelles communales cadastrées C58, C59 et C461 ;
- des logements qui s'inscrivent dans la politique globale de développement durable déjà initiée sur la commune en particulier avec la réhabilitation de la maison éclusière n°67 et la réalisation d'un éco-quartier ;
- la mise en place d'un bail (structure juridique à définir) permettant un retour sur investissement avec remise du bien à la collectivité à l'expiration du bail estimé de 50 à 55 ans.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet et autorise le Maire à poursuivre toutes les démarches avec Orvitis pour mener à bien le projet.

#### **2) Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor**

Le décompte de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor pour l'exercice 2015 est arrêté à la somme de 405,82 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 15 voix) le paiement de cette indemnité.

#### **3) Bilan financier**

Bilan des comptes à date et point sur la baisse des dotations.

Le Maire rappelle la baisse des dotations de l'Etat qui s'élèvera à 32 000 euros en 2017. Cette perte budgétaire impose à la collectivité un recentrage sur son cœur de métier et surtout une gestion plus stricte des dépenses. Le Maire prend l'exemple du non-renouvellement du poste du secrétariat et in fine, le fonctionnement à un seul agent de celui-ci. Il explique néanmoins qu'un contrat emploi avenir pourra être signé afin d'assurer un fonctionnement plus correct et plus fluide du service à la population.

L'adjoint aux finances présente les comptes de fonctionnement et d'investissement. La balance devrait terminée positivement au environ des 15 000 euros (situation la plus défavorable). Le Maire attire l'attention de l'assemblée en mettant en parallèle cette somme et la baisse de dotation de l'Etat. Il convient donc d'avoir une gestion des plus prudentes dans les années à venir tout en maintenant un degré d'investissement suffisant. L'équation est très complexe et explique le lissage des opérations sur plusieurs exercices budgétaires, la recherche d'un maximum de subvention et la limitation des dépenses de fonctionnement comme l'extinction des éclairages publics et le passage en technologie LED des bâtiments publics.

#### **4) Taxe d'aménagement**

Le Maire propose de conserver le taux de 5 % et de mettre une tacite reconduction de ce taux jusqu'à la fin de la mandature.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 15 voix) le taux de 5% pour la taxe d'aménagement.

#### **5) Travaux prévisionnels et demandes de subventions**

Les bâtiments scolaires sont anciens et vétustes, il est nécessaire de les réhabiliter notamment par des travaux de peinture et de plomberie/chauffage. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de l'opération de réhabilitation des bâtiments scolaires pour un montant estimatif de 20000 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite l'ensemble des aides disponibles (DETR, réserve parlementaire, Conseil Départemental) et autorise le Maire à signer tout acte correspondant à ce dossier.

La salle polyvalente nécessite également une réhabilitation comprenant :

- une sonorisation : installation de panneaux acoustiques pour éviter la résonance et l'écho dans la salle ;
- un limiteur acoustique : coupant la sonorisation lorsque celle-ci sera supérieure à la limite tolérable et autorisée ;
- des travaux de peinture : bâtiment ancien et vétuste nécessitant un rafraîchissement. Distinction des espaces de vie par des coloris variés ;
- et l'installation d'une cloison mobile : pour permettre à la commune d'assurer des activités multiples en séparant les espaces de vie destinés à un usage périscolaire ou associatif notamment.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente pour un montant estimatif de 26 055,65 € HT. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit ainsi :

- total dépenses HT : 26 055,65 €.
- total recettes HT :
  - subvention du Conseil Départemental = 0 €.
  - DETR = 30 % soit 7 816,70 €.
  - réserve parlementaire = 0 €.
  - auto-financement, emprunt = 18 238,95 €.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et autorise le Maire à signer tout acte correspondant à ce dossier.

#### **6) Décorations de Noël**

Depuis le début de la mandature, le Maire et le Conseil Municipal se sont engagés dans le principe d'aménagement pluriannuel de décoration de Noël dans le village. Les premiers espaces seront cette année la Mairie et la zone « commerces ». Mme CHEVASSON présente une infographie et le devis comprenant les illuminations de la mairie en guirlandes blanches scintillantes (y compris sous le blason) et 3 serpentins en guirlandes LED blanches à fixer au sol ainsi que celles des commerces pour un montant de 3 745,72 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 15 voix) cet investissement.

#### **7) Tarifs école de musique**

Mme CHEVASSON présente un bilan de l'école de musique. Un tarif privilégié est proposé pour les habitants de la commune.

L'adjointe à la vie associative propose d'accorder une réduction de 10% sur le montant total des dépenses pour les extérieurs ayant au moins deux inscriptions.

Le règlement va être modifié pour inscrire cet avantage.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 15 voix) cette réduction et la modification du règlement.

#### **8) Point informations des adjoints**

M. VIGOT, point économies réalisées dans les différents bâtiments sur la période des six derniers mois (mars à septembre) :

- groupe scolaire 30 % ;
- salle polyvalente 66 % ;
- bibliothèque 20 % ;
- éclairage public 50 % (sur les 2 derniers mois).

Mme CHEVASSON :

- rappel du repas des aînés le samedi 28 novembre à midi. Présentation du traiteur retenu (Agey traiteur) et du menu à 27,60 €/pers. Le dessert sera commandé à la boulangerie de Thorey ;
- aide aux devoirs proposée aux écoles pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive et 5 bénévoles inscrits ;
- proposition de réalisation d'une toile pour le Téléthon où les habitants pourraient apposer leur main trempée dans la peinture moyennant une somme modique qui sera reversée au profit du Téléthon ;
- ajout dans le règlement de la salle polyvalente : renforcement et prévention des nuisances extérieures (maîtrise du bruit lié aux enfants).

M BONIN :

- présente un bilan financier voir point 3 ;
- il explique le déroulé de la manifestation du Téléthon organisé sous l'égide du CMJ avec la participation des associations du village. Le Téléthon aura lieu le samedi 5 décembre 2015.

### **9) Informations et affaires diverses**

- recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal : la longueur recensée par la Préfecture ne correspond pas à la longueur réelle. En effet, la mise à jour de la voirie classée dans le domaine public communal, réalisée fin 2012 à la demande de la Direction Départementale des Territoires, établie la longueur de voirie à 5 528 mètres linéaires ;
- la circulation sur la RD 968 n'est pas de 10800 véhicules par jour mais comprise entre 8300 et 9500 dans les 2 sens (données du Conseil Départemental) ;
- la Mairie a reçu un courrier demandant l'installation d'équipement pour l'exercice du sport « parkour ». Le Maire précise qu'il convient déjà aux jeunes de prendre rendez-vous pour présenter leur projet. Il rappelle qu'il est interdit et dangereux de monter sur les édifices publics ;
- rappel des élections régionales les 6 et 13 décembre ;
- changement du standard téléphonique de la Mairie suite aux multiples coupures électriques pour un coût de 1000 € ;
- rappel du départ de Mme KLIMCZAK qui ne sera donc pas remplacée par un poste de titulaire de la collectivité. Recherche d'un Emploi d'Avenir pour le secrétariat.
- information sur la procédure de reconnaissance de maladie professionnelle d'un agent titulaire.

La séance est levée à 22h.

\*\*\*\*\*

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 23 octobre 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 23 octobre 2015

Mairie de THorey en Plaine

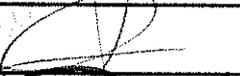
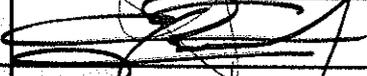
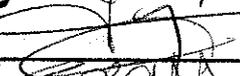
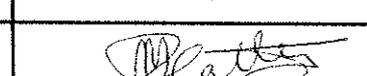
N° INSEE : 21632

## Séance du 15/10/2015 à 18h30

## N° d'ordre, objets et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

|       |  |       |
|-------|--|-------|
| 15-62 | - Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor                  | - 143 |
| 15-63 | - Taxe d'aménagement   | - 145 |
| 15-64 | - Travaux prévisionnels et demandes de subventions : bâtiments scolaires | - 147 |
| 15-65 | - Travaux prévisionnels et demandes de subventions : salle polyvalente   | - 149 |
| 15-66 | - Décorations de Noël  | - 151 |
| 15-68 | - Projet Orvitis   | - 155 |

## Membres présents :

| NOMS<br>Prénoms            | Signatures   | Observations |
|----------------------------|--|--------------|
| BERTHIOT<br>Paul           |    |              |
| BONIN<br>Sébastien         |    |              |
| BRACHOTTE<br>Gilles        |    |              |
| CATTEAU<br>Philippe        |    |              |
| CHEVASSON<br>Nelly         |   |              |
| COTTIN<br>Francine         |  |              |
| GODRIE<br>Sophie           |  |              |
| MORE<br>Jacques            |  |              |
| PELLETIER<br>Sylvain       |  |              |
| PLATHEY<br>Marie-Madeleine |  |              |
| ROBERT<br>Gilles           |  |              |
| VIGOT<br>Jean-Jacques      |  |              |

## Procurations :

Mme CHEDAL Karine donne pouvoir à Mme GODRIE Sophie,  
 Mme JACQUIER Marie-Josèphe donne pouvoir à M. BERTHIOT Paul,  
 Mme RIONDET Emmanuelle donne pouvoir à M. BRACHOTTE Gilles

## Membres excusés :

CHEDAL Karine, JACQUIER Marie-Josèphe, RIONDET Emmanuelle

## Secrétaire de séance :

VIGOT Jean-Jacques